

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Christophe GARREAU Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET
Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents excusés : Ludovic COLEMBIER Jenny MORTAGNE

Absent : Laurence BONNEAU

Secrétaire de séance : Solange MANCEAU

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

DE 21031 - Création d'un emploi permanent d'agent technique - Mise à jour du tableau des effectifs

DE 21032 - Mairie – création d'une salle de mariage/salle de conseil et d'un bureau adjoints accessibles aux PMR

DE 21033 - Lotissement des sports - Prix des terrains

DE 21034 - Intégration du lotissement les jardins de la forêt

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 07 septembre 2021.

DE 21031 Création d'un emploi permanent

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 octobre 2020

Considérant la nécessité de pourvoir le poste d'adjoint technique actuellement vacant

Vu la déclaration de vacance de poste V017210700357012001 visée par la préfecture le 19/08/2021

Monsieur le Maire propose de pourvoir le poste d'adjoint technique actuellement vacant au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le maire précise que l'agent devra jouir de ces droits civiques.

Ne pas avoir de bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Se trouver en position régulière au regard de Code du service national.

Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 (modification en rouge) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

			Ouvert	Tps travail	Pourvu	Vacants
SERVICE ADMINISTRATIF			1		1	
<i>Poste/Fonction</i>	<i>Grade occupé</i>	<i>Ouverture de poste</i>				
<i>Secrétariat</i>	<i>Adjointe administrative principale 1ère classe</i>		1	TC	1	0
SERVICE CULTUREL			1		1	
<i>bibliothèque accueil - communication</i>	<i>Adjointe du patrimoine</i>		1	22h	1	0

SERVICE TECHNIQUE			3		3	
<i>Agent d'entretien et espaces verts</i>	Adjoint technique principal 2ème classe		1	TC	1	0
<i>Agent d'entretien et espaces verts</i>	Adjoint technique		2	TC	2	0
TOTAL			5		5	0

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

DE 21032 Mairie – création d'une salle de mariage/salle de conseil et d'un bureau adjoints accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT et le R2123-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose la difficulté d'accessibilité actuelle à la salle du conseil municipal/ salle de mariage se trouvant au 1^{er} étage ainsi qu'au bureau des adjoints qui ne peut se faire correctement par le public

Il est devenu indispensable de faire une salle de mariage / salle de conseil ainsi que le bureau de permanence des adjoints accessibles aux personnes à mobilité réduite et adaptés aux normes actuelles de sécurité. Ce n'est effectivement pas le cas aujourd'hui.

Différents devis sont arrivés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir la société 3A réalisation pour un montant de :

- 96 200€ HT pour la création de la salle de mariage/ salle de conseil

- 70 600€ HT pour la création du bureau des adjoints

Ces dépenses sont susceptibles de bénéficier de subventions. Le conseil sollicite l'aide de l'état (DETR; DSIL Conseil Départemental, Ministère de l'intérieur et de la Communauté de Commune).

Les montants seront prévus au budget 2022

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

DE 21033- lotissement des sports - prix des terrains

Le maire fait part au conseil du PA 1715820C0001 (lotissement des sports) accordé le 01 octobre 2020 ainsi que l'autorisation de vente du 09 novembre 2021.

Il revient au conseil de décider du prix de vente des parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de la vente les terrains du PA1715820C001 lotissement des sports au prix de 180€ HT le m²

- que le dépôt des pièces et la vente des lots sera fait par la SELARL Hedelin & Monnereau NOT'AUNIS rue Gabriel Baudry Lacantinerie 17170 FERRIERES

DE 21034 Intégrations dans le domaine public des parties communes du lotissement PA1715816005 impasse de la forêt et rue de chanteloup.

Le lotissement les jardins de la foret situé de la rue de Chanteloup et impasse de la foret étant terminé, Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'intégration dans le domaine public de leurs parties communes.

Il informe le conseil de la finition des travaux des espaces verts et de la voirie pour le :

- PA 1715816C0005 : convention de rétrocession signée entre SARL les lotisseurs de l'ouest et la commune de Ferrieres. DAACT déposée en mairie le 25 mars 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme l'intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement 1715816C0005 à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

Questions diverses

Police municipale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des réunions avec Madame la Maire de Saint Jean de Liversay et Monsieur le Maire de Saint Sauveur d'Aunis afin de travailler sur un projet d'embauche de policiers municipaux.

Ecole

Eric LAMY vice-président du Sivos fait part de la cession des 2 écoles à la rentrée 2022. La commune de ferrières aura donc tous les élèves de sa commune dans l'école.

Une étude est prévue début décembre afin de budgéter le montant des travaux à effectuer.

Réfection de chaussée

En fonction du montant des travaux à effectuer pour l'école, la première route à faire sera la rue de la Croix de Paille.

Service technique

Céline Becherich fait part au conseil des 2 agents actuellement en arrêt. Il est décidé de faire appel à un organisme pour une mise à disposition d'une équipe à durée déterminée.

Sapins de Noël

La boîte aux lettres du Père Noël et les petits sapins de Noël avaient eu beaucoup de succès l'an dernier. Le conseil décide de reconduire l'opération.

Local pour les associations

Vanessa MOQUET indique que l'ACCA souhaiterait avoir un local pour une mise en commun de la vaisselle des associations du village. Monsieur le maire indique qu'une salle au-dessus de la garderie serait éventuellement disponible.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire indique que les vœux du Maire auront lieu le 07 janvier 2022. Les habitants y sont cordialement invités

La séance est levée à 19h50

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

ZE 137 209 111 ZL 131

A 1509 1510 918 1286 1315 874 1505 1504 1506 573 712 1263

Terrains non bâtis non préemptés

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Ludovic COELEMBIER

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Alexandre JOUSSEMET

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Solange MANCEAU

Patricia MARIE

Vanessa MOQUET

Jenny MORTAGNE

Jean-Philippe ROUSSEAU